BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

**Coordonnées du chargé d'affaires :**
ZAC de FROCOURT
29, rue Antoine de Saint Exupéry
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

T: +33 3 83 96 21 00 - M : +33682185436
bastien.brice@bureauveritas.com
V. réf :
N. réf : BB/EK / RICT a n° 0
N° affaire : **33939501/1**
Mission(s) signée(s) : **L + LE + STI**

**Chargé d'affaire :** Bastien BRICE
**Diffusé par :** Bastien BRICE

**Affaire :**
VANDOEUVRE LES NANCY/CRPG/SUPERCAPA
INSTALLATION DE SUPERCONDENSATEUR EN REMPLACEMENT DES ONDULEURS
15 RUE NOTRE DAME DES PAUVRES
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

**Destinataire :**
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
Rebecca GODARD
3 RUE MICHEL ANGE
75794 PARIS CEDEX 16

# Rapport Initial de Contrôle Technique

**En date du 01/09/2026**



Ce rapport comporte 16 pages dont une page de garde.

@VISO 2.0 - 010-01-FR



© - 07/2018 – Toute reproduction interdite

## SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - -

# 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Opération

**Designation de l'opération : VANDOEUVRE LES NANCY/CRPG/SUPERCAPA - INSTALLATION DE SUPERCONDENSATEUR**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agence | AG CONSTRUCTION GRAND EST | Adresse chantier | 15 RUE NOTRE DAME DES PAUVRES |
| Service | CB0796201 | Ville | VANDOEUVRE LES NANCY |
| N° de convention | 33939501 | Département | Meurthe-et-Moselle |
| signée le | 17/08/2026 | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Début des travaux | | Valeur prévisionnelle des travaux | 380000 €(HT) |
| Délai | 3 mois | | |

| | |
|---|---|
| Maître de l'Ouvrage | CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE<br>3 RUE MICHEL ANGE<br>75794 PARIS CEDEX 16 |

## Missions

**Nature des missions confiées**

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

| | |
|---|---|
| L | Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables |
| LE | Solidité des existants |
| STI | Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels |

**Etendue de la mission :**

Le projet concerne le rénovation du réseau ondulé



© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

# 2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 01/08/2026

- **CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

  Etablissement code du travail

- **AFFECTATION DES LOCAUX**

  Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

- **DESCRIPTION ARCHITECTURALE**

  Pas de modifications sur les structures existantes

  Le projet concerne le rénovation des installations électriques secourues

- **DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS**

  - Fondations : Radier pour GE

  - Structure : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Clos : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Couvert : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Equipements techniques :

    Installations électriques :
    Réseau BT depuis un poste HT/BT (800KVA) existant
    Schéma de liaison à la terre TN
    Nouvel ASI centralisé de 150KW extensible à 200KW, et dépose des onduleurs de l'établissement.
    Remplacement du groupe électrogène de remplacement de 450KVA
    Modification du TGBT existant et nouvelles armoires de distribution ondulé
    Prise de terre existante

    Thermique : Sans objet dans le cadre des travaux

    Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

    Sécurité incendie : Sans objet dans le cadre des travaux
    Extincteurs portatifs adaptés aux risques
    Téléphone urbain pour l'alerte

- **CONTRAINTES PARTICULIERES**

  - Liées au site : Sans objet

  - Liées aux risques : Sans objet

  - Liées au mode constructif : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Liées à l'occupation des locaux : Sans objet dans le cadre des travaux

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

  Sans objet

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

  - Locaux à risques moyens : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Locaux à risques importants : Poste HT/BT existant

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

  Sans objet

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

## 3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

| Intitulé / Description et émetteur du document | Date indice | Reçu le |
|---|---|---|
| **Pastel Ingénierie** | | |
| • Dossier technique  A CRPG - CCTP lot n°1 Electricité | | 27/08/2026 |
| • Dossier technique  A CRPG - CCTP lot n°2  GE | | 27/08/2026 |
| • Note de calculs  A Dossier d'études | 02/01/2026 | 01/09/2026 |
| • Schéma  A EL01a Synoptique distribution existant | | 27/08/2026 |
| • Schéma  A EL01b Synoptique distribution projeté | | 27/08/2026 |
| • Plan  A EL02 plan masse et Local HT BT | | 27/08/2026 |



© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

# 4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

**MISSION : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables**

L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

| Objet / article de référence | Avis |
|---|---|
| **HYPOTHESES GENERALES** | |
| Données relatives à la structure | Absence de description de la couche de forme support du radier<br>Transmettre coupe type sur radier / veiller au hors gel<br>Justifier le ferraillage et l'épaisseur du radier via ndc et étude de sols |

**MISSION : LE - Solidité des existants**

LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

| Objet / article de référence | Avis |
|---|---|
| **COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS** | |
| Examen des documents techniques définissant le programme des travaux envisagés | Les études de sols transmises ne sont pas propre au projet |

**MISSION : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**

STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels

| Objet / article de référence | Avis |
|---|---|
| **SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL** | |
| Installations électriques | L'organe de manouvre général BT pour les consignes d'intervention HT va évoluer (ajout d'équipements en amont du disjoncteur général du TGBT. Les clefs de consignation et les consignes de manœuvre devront être modifiées. |

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.



© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

# 5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

## Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

**AF : Favorable**
Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

**AP : A préciser**
Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

**OB : Observations**
Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

**SO : Sans Objet**
L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

**HM : Hors mission**
L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

**PM : Pour Mémoire**
L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles règlementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.



© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

## Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

### Chapitre : L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

| | |
|---|---|
| Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :<br>Les textes techniques de caractère normatif suivants :<br>- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;<br>- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;<br>- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités. |

| Chapitre : L V0 — Points examinés | Dispositions prévues | Avis | |
|---|---|---|---|
| **HYPOTHESES GENERALES** | | | |
| Données relatives à la structure | Création d'un radier béton pour accueillir le groupe électrogène<br>Superficie 47m²<br>Poids GE 4T<br><br>Le radier sera coffré et réalisé par coulage du béton dosé à 350kg/m3 en une seule fois, puis vibrage et lissage.<br>Le ferraillage du radier sera réalisé par treillis soudé en maille de 15x15, file HA6 réparti sur 2 nappes (basse/haute)<br><br>La dalle béton sera étendue à coté du local chimique pour permettre l'accès à l'arrière du bâtiment | **OB** | 1-Absence de description de la couche de forme support du radier<br>2-Transmettre coupe type sur radier / veiller au hors gel<br>3-Justifier le ferraillage et l'épaisseur du radier via ndc et étude de sols |

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

# Mission : LE - Solidité des existants

## Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

| | |
|---|---|
| Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :<br>Les textes techniques de caractère normatif suivants :<br>- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;<br>- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;<br>- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités. |

| Chapitre : LE V0 — Points examinés | Dispositions prévues | Avis | |
|---|---|---|---|
| **COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS** | | | |
| SOLIDITE DES EXISTANTS | | | |
| | | PM | Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées. |
| Examen des documents techniques définissant le programme des travaux envisagés | | **OB** | 1-Les études de sols transmises ne sont pas propre au projet |

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

**Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels**

**Chapitre : STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels**

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

# Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

## Chapitre : STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels

| | |
|---|---|
| Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :<br>- Code du travail - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30 - Arrêté du 31/05/94 - Arrêté du 05/08/92 modifié (22/09/95 et 10/09/98) - Article 14 de l'arrêté du 04/11/93 |

| Chapitre : STI-IN V0 Points examinés | Dispositions prévues | Avis | |
|---|---|---|---|
| **DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE** | | | |
| Généralités | | | |
| R.4216-1 - Champs d'application | | PM | |
| R.4216-4 - Effectif théorique | | PM | |
| **LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES** | | | |
| Emploi des matières inflammables | | | |
| R.4216-21 - Régles applicables | | PM | Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peux faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini. |
| **MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** | | | |
| Consignes de sécurité incendie | | | |
| R.4727-37 - Affichage des consignes de sécurité incendie | | PM | |
| R.4727-38 - Indication des consignes de sécurité incendie | | PM | |

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

## Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

### Chapitre : STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels

| Chapitre : STI-TB V0 Points examinés | Dispositions prévues | Avis | |
|---|---|---|---|
| **LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES** | | | |
| Emploi des matières inflammables | | | |
| R.4216-21 - Régles applicables | | PM | Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peux faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini. |

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

## Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

### Chapitre : STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels

| | |
|---|---|
| Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :<br>- Code du travail : Articles R.4215-1 à R.4215-17 - Articles R.4216-21 et R.4227-14 |

| Chapitre : STI-EL V0 Points examinés | Dispositions prévues | Avis | |
|---|---|---|---|
| **DEGAGEMENTS** | Dispositions existantes non modifiées | SO | |
| **LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES** | Dispositions existantes non modifiées | SO | |
| **SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL** | | | |
| Installations électriques | | **OB** | 1-L'organe de manouvre général BT pour les consignes d'intervention HT va évoluer (ajout d'équipements en amont du disjoncteur général du TGBT. Les clefs de consignation et les consignes de manœuvre devront être modifiées. |

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

## Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

### Chapitre : STI-TM - Ascenseurs dans les bâtiments tertiaires et industriels

| | |
|---|---|
| Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :<br>- Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre IV : Articles R.4214-15 à R.4214-16<br>- Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30 |

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

**Copie(s) à :**

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION / Christelle TATANANNI

Pastel Ingénierie / JEREMY PASTEL

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite